

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
25 juin 2021Date d'affichage :
25 juin 2021Objet
Garderie du mercredi
après-midi

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 juillet 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

REÇU

le 09 JUL. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André,
Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire explique que lors du dernier Conseil d'École, les parents ont souhaité que soit mis en place un service de garde pour le mercredi après-midi.

La CCPHG ne mettra pas en place ce service. Les communes du RPI peuvent proposer ce service. La commune de Barbazan pourrait accueillir cette garderie les mercredis de 12h à 18h, dès la rentrée de septembre 2021. Les repas seront servis par la Maison de Retraite. Les 7 maires du RPI ont validé cette proposition et participeront financièrement aux frais annuels qui seront divisés par 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour l'accueil de cette garderie dans les locaux communaux
- donne son accord pour participer aux frais annuels liés à ce service dans la limite de 1000€ par an.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens le 7 juillet 2021.

Fait à Barbazan, le 2 juillet 2021

Le Maire,

